

Préavis de grève filière

Episode 5

La CGT favorable à la signature du protocole

Après consultation de ses instances statutaires et les nombreux débats avec ses adhérents, la CGT a décidé de signer le protocole de levée de préavis de grève du 5 juin relatif aux moyens internes de fabrication.

Ce texte est l'aboutissement de 5 journées de négociation qui auront permis de faire évoluer notablement le projet initial de la direction.

Le protocole répond aux différents points de la plate-forme revendicative. Ont ainsi été obtenus :

- Le décalage du projet avec un début des tournages en avril 2018, laissant le temps à la poursuite des débats
- La garantie du maintien des sites actuels de production en région
- Le plein emploi des salariés sur ces sites
- L'intégration des HMC (habillage maquillage coiffure) en gestion directe par la filière
- L'ouverture de 92 postes sur le feuilleton (plus les HMC) dont 23 créations nettes, une quarantaine de requalifications d'intermittents
- La décision officielle de renouvellement des cars lourds de Lille et de Lyon
- L'application du pacte de priorité sur le recours aux moyens internes pour les équipes légères, y compris du Siège

- La garantie que la post production du Franay dédiée au feuilleton n'aura pas pour but de concurrencer la post production des sites régionaux
- La création de groupes de travail composés de salariés de la filière pour chacun des thèmes abordés
- La création d'une commission de suivi sur le modèle de celui de la Chaîne Info.

Un calendrier de négociation (en plus des consultations) sera négocié d'ici la fin du mois de juin pour encadrer les différentes phases à venir.

Certes la CGT regrette que le nombre de fictions unitaires ne soit pas plus élevé mais nous avons obtenu la garantie de 24 fictions en 2018 à la place des 20 prévues dans le projet initial, et une poursuite des discussions fin 2018 pour décider du nombre de fictions en 2019 et les années suivantes.

Sur la Valentine et les menuiseries de Lyon et de Marseille, le protocole encadre le processus et ouvre la possibilité de créer des zones d'assemblage à Lille et Bordeaux, sites où il n'y en avait pas. De plus les sites existants pourront contribuer à la fabrication des décors du feuilleton pendant la période

transitoire. Quoi qu'il en soit, un groupe de travail sur ce thème sera créé, avec les salariés concernés, tout comme pour la centralisation des accessoires.

Sur les aspects économiques, sera mis en place un groupe de travail avec l'appui des experts du CCE, afin de déterminer la nature et la hauteur du déficit de la filière et la meilleure façon de l'éradiquer.

Le choix affiché de mettre l'outil de production « à saturation » en ré-internalisant l'activité rejoint une des orientations historiques de la CGT qui a toujours combattu pour l'abrogation des décrets Tasca et pour permettre à France télévisions de produire et fabriquer ses propres programmes en interne.

Cela peut permettre de réduire les coûts de la sous-activité estimés à environ 1 M€ par an, mais aussi revoir la quote-part de répartition des charges de structure qui plombent les comptes de la filière. On pourra aussi mesurer les effets du plan d'action annoncé la direction, visant des économies de gestion, sur la location de matériel, la location

de véhicules, etc. qu'elle entend mettre en place rapidement.

Ce protocole filière est une nouvelle étape dans l'engagement de la CGT pour notre filière de production. Il ne clôt pas les débats puisque nous aurons à revenir sur l'activité des équipes légères, la post production mais aussi sur la question de la vidéo mobile, le niveau d'investissement la concernant et sa localisation. Ces points ne faisaient pas l'objet de ce préavis, ils annoncent donc d'autres rendez-vous revendicatifs...

Globalement ce protocole et l'ensemble des négociations qui vont s'ouvrir devraient permettre d'asseoir la montée en charge du pacte de priorité et la valorisation de notre industrie de programmes, en commençant par le feuilleton de Montpellier sur le site de Vendargues.

Il enclenchera à partir de là toute une série de négociations qui, sans cela, ne nous permettraient pas d'être acteurs du devenir de notre filière de production, véritable atout stratégique pour le groupe France télévisions.

Paris, le 2 juin 2017